

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-Rendu de la réunion Du 25 Juin 2013

### ORDRE DU JOUR :

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Autorisation donnée au Maire de signer le marché public de production, conditionnement et livraison de repas pour la structure multi-accueil recevant des enfants âgés de 6 mois à 4 ans
4. – Budget 2013 – Modifications de crédits
5. – Remboursement de frais par un tiers
6. – Admission en non valeur de divers produits irrécouvrables de 2006 à 2013
7. – Fonds de Solidarité Logement
8. – Rénovation de l'éclairage public (plan REVE) – Participation communale aux travaux d'éclairage public – Diverses rues
9. – Extension de l'éclairage public – Participation communale – Rue Jean Baffier
10. – Extension de l'éclairage public – Participation communale – Rue Jean-Jacques Rousseau
11. – Rénovation de l'éclairage public – Participation communale – Sente entre la Rue Marcel Lafleur et la Rue des Varennes
12. – Extension de l'éclairage public – Participation communale – Parking entre la Rue des Lavois et la Rue François Pavillard
13. – Convention de prestation avec l'Association nationale de Développement des Epiceries Solidaires
14. – Tarifs municipaux – Affaires scolaires – Année 2013-2014
15. – Tarifs municipaux – Accueil Périscolaire – Année 2013-2014
16. – Cinéma Le rio – Utilisation de la billetterie scolaire à 3.00 € pour la Fête du Cinéma
17. – Concession entre la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER et l'IME Chantoiseau
18. – Elimination de documents usagés
19. – Communauté de Communes FERCHER Pays florentais – Prise de compétence pour le très haut débit
20. – Motion pour la prise en compte de la réalisation du projet de ligne à grande vitesse PARIS – ORLEANS – CLERMONT-FERRAND – LYON (POCL Cœur de France)
21. – Délégation au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général

*L'an deux mille treize, le vingt-cinq Juin à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le dix-sept Juin s'est réuni sous la présidence de Monsieur JACQUET Roger, Maire.*

**Etaient présents :** Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – JACQUET Marc – BARDIOT Aurélie - TOURTOULOU Marc

LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal, Adjoints – CACCIA Didier – BREUILLE Sylvie - POLLET Evelyne – MERCIER Nadia – PENNESI Danielle - DELAVAUD Pierre – PROGIN Nicole – BRUANT Gérard – BEAUDOUX Marie-Claude – POULAIN Jean-Pierre – MARGUERITAT Héliane – ROUSSEAU Eva.

**Etaient représentés :** Mmes et Mrs MORINEAU Claude – DEMAY Françoise – DEBOIS Anne-Marie SANTIAGO Jean-François – LAPIS Rodolphe – GAUTRIN Martine – TEILLET Jean-François – BERGER Marie-Noëlle – TOURNEZIOT Amandine – GOUPIL Antoine avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mrs et Mmes MERCIER Nadia – BARDIOT Aurélie – TOURTOULOU Marc – LASNE Marie – LEMKHAYER Kamal – BREUILLE Sylvie – POLLET Evelyne – CACCIA Didier – JACQUET Roger – JACQUET Marc.

**Etait absente :** Mme FAIDEAU Catherine

**Secrétaire de séance : Mme BEAUDOUX Marie-Claude**

**En exercice : 29 Présents : 18 Procurations : 10 Votants : 28 Absent : 1**

## **1. – ADOPTION DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Adopté à l'unanimité

## **2. – INFORMATIONS DU MAIRE**

**Monsieur le Maire fait part :**

**qu'un point supplémentaire a été rajouté : Vente d'un terrain de la ZAC de la Vigonnière que le point 6 a été corrigé  
qu'au point 5 un remboursement de frais par un tiers complète celui présenté.**

Il porte à connaissance la :

Réalisation d'un emprunt de 510 000 € auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements (cf. Tableau annexé)

Décision du Maire du 6 Juin 2013 – Dépôt légal en Préfecture du cher le 6 Juin 2013

Durée : 14 ans 4 mois

Taux fixe trimestriel de 3.23 % base de calcul des intérêts 30j/360j

Commission d'engagement de 0.20 % du montant du prêt soit 1 020 €

1<sup>ère</sup> échéance : 1<sup>er</sup> Janvier 2014

Fonds disponibles le 30 Juillet 2013.

**Intervention :**

**Madame PENNESI fait remarquer qu'il y a eu beaucoup d'emprunt depuis le début de l'année par rapport aux inscriptions budgétaires. 3 emprunts qui totalisent 1,1 million d'euros.**

**Monsieur le Maire répond que le montant est bien en dessous de ce qui a été inscrit au budget. Cette succession provient comme il l'a déjà expliqué de recettes prévues mais qui ont eu du retard dans leur règlement. De plus, il signale également que beaucoup de consultations d'entreprises ont conduit à des résultats nettement inférieurs aux prévisions.**

**Madame PENNESI demande si la ligne de trésorerie a été remboursée ?**

**Monsieur le Maire confirme**

**Remerciements :**

- de Monsieur Jean-Marie MARTIN au nom de l'Equipe départementale du Rallye Mathématique du Centre pour l'aide apportée par la commune ce qui a permis de récompenser les élèves.
  - de l'Association « De fil en aiguille » pour le versement de la subvention de fonctionnement
  - de la Chorale « Vicus Auréus » pour le versement de la subvention de fonctionnement.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur BRUANT au nom de la Chorale pour la remise de leur CD.**

## **3. - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC DE PRODUCTION, CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL RECEVANT DES ENFANTS AGES DE 6 MOIS A 4 ANS**

Exposé de Madame BARDIOT, Adjoint délégué à l'Enfance.

Vu l'Article L 2122-21-1 du Code général des Collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Le marché initial de fourniture de repas pour les enfants fréquentant le multi-accueil arrive à échéance en Septembre 2013, il convient donc de procéder au lancement de la procédure adaptée (Articles 28 -30 du Code des Marchés Publics).

#### Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Les caractéristiques essentielles de ce marché sont la production, le conditionnement et la livraison de repas pour une structure multi-accueil recevant des enfants âgés de 6 mois à 4 ans.

Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande avec des quantités minimales et maximales annuelles, sans option, sans variante ni tranche. Il comporte un lot unique. Ce marché est établi pour une durée de deux années.

#### Montant prévisionnel du marché

Le coût prévisionnel du marché est estimé en :

- minima : 22 500.00 € TTC
- maxima : 49 500.00 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013.

#### Procédure envisagée

La procédure retenue est la procédure adaptée (Articles 28 -30 du Code des Marchés publics)

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser le pouvoir adjudicateur à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de la production, le conditionnement et la livraison de repas pour une structure multi-accueil recevant des enfants âgés de 6 mois à 4 ans
- d'autoriser le Maire à signer le marché public avec le fournisseur retenu.

#### **Interventions :**

**Madame PENNESI demande le nombre de repas servis au multi-accueil durant l'année écoulée et si le restaurant scolaire ne pourrait pas confectionner les repas du fait du recrutement d'un troisième cuisinier.**

**Monsieur le Maire fait part que la Responsable du Multi-Accueil communiquera le nombre de repas (cf. en annexe) et que compte tenu de la complexité et de la spécificité des repas avec des conditions de préparation et de livraison particulières, le restaurant scolaire ne peut assurer ce service.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'ensemble de ces dispositions à l'unanimité.

## **4. - BUDGET 2013 – MODIFICATIONS DE CREDITS**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances demande au Conseil municipal d'examiner la présente décision modificative définie ci-après et annexée à la présente :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT –inscription pour 61 012€-**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT –inscriptions pour 2 560€-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité sur ces différentes modifications de crédits sauf pour l'Opération 60 qui a été votée par 26 voix pour et 2 abstentions.

### **Interventions :**

**Compte tenu des deux abstentions, Madame LASNE donne des explications sur l'opération 60 qui consiste à équiper le local Adolescents qui a été ouvert en début d'année et qui donne des satisfactions par une bonne organisation et forte fréquentation. Du fait que ce lieu devait être partagé avec un autre service et que la responsable n'a pas désiré laisser son matériel pour que les jeunes puissent l'utiliser, il a été décidé d'acheter un canapé, un baby foot, une chaîne hifi. Ce matériel est nécessaire pour créer un lieu de vie. Il est également signalé que certaines personnes ont donné du matériel pour garnir la salle.**

## **5. - BUDGET 2013 : REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR UN TIERS**

Monsieur le Maire demande l'examen des deux points et de se prononcer :

1. - A l'étage de la Salle ROSEVILLE, un local est mis à disposition du bureau de la section RUGBY de l'Union Sportive Florentaise. Suite à la détérioration de la serrure de la porte d'entrée du bureau et à la perte du trousseau de clés, il y a lieu de procéder à la réparation et à la fabrication de nouvelles clés.

Il est demandé au Conseil municipal de voter afin d'obtenir le remboursement de 200.30 TTC correspondant au remplacement de la serrure complète ainsi qu'à la reproduction d'une clef DENY et d'une clef Vachette (1 ensemble). L'association devra régler la facture des frais auprès du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le remboursement de ces frais par l'USF Rugby.

2. - Lors d'une brocante organisée dans le parc du château par l'association « Le Rallye du hautbois » le Dimanche 26 Mai 2013, une table « festivité » qui avait été prêtée par la Commune n'a pas été rendue.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de voter afin d'obtenir le remboursement de 123.09 € TTC correspondant au coût de remplacement du mobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur le remboursement de ces frais par le Rallye du Hautbois.

## **6. - ADMISSION EN NON VALEUR DE DIVERS PRODUITS IRRECOURABLES DE 2006 A 2013**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances demande l'admission en non valeur n° 870681431 établie par la Trésorerie municipale de SAINT FLORENT SUR CHER le 1<sup>er</sup> Juin 2013 :

### **Objet et montant des créances par année budgétaire :**

- Année 2006 : 120,36€ / **accueil périscolaire,**
- Année 2011 : 87,54€ / **accueil périscolaire, restaurant scolaire et accueil de loisirs,**
- Année 2012 : 35,05€ / **accueil périscolaire et multi accueil,**
- Année 2013 : 26,00€ / **médiathèque.**

Total des créances irrécouvrables à constater : Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant de 268,95€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, sur ces admissions en non valeur.

## **7. - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - CONTRIBUTION 2013**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux finances expose que dans son courrier du 10 mai 2013, la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale du Conseil Général du Cher a fait part des aides attribuées par le Fonds de Solidarité pour le Logement en 2012 concernant des ménages de la commune.

Une dépense totale de 47 313.70€ a été réalisée pour 176 ménages en difficultés ; aide répartie de la manière suivante :

- Logement : 85 ménages pour un total de 33 165.45€,
- Energie : 63 ménages pour un total de 12 273.27€,
- Eau : 28 ménages pour un total de 1 874.98€.

Pour 2013, contrairement aux années précédentes, le Conseil Général du Cher ne fait pas de proposition chiffrée par catégorie d'aide octroyée. Chaque commune doit préciser le montant total qui sera versé et sa répartition éventuelle.

Pour mémoire, d'une part la contribution annuelle versée depuis 2009 par la Commune pour le logement s'élevait à 5 734.08€ ( base de 2 896 ménages à 1.98€ unitaire); d'autre part il a été inscrit au budget primitif 2013 des crédits pour 5 735€ à l'article 6557 « contributions au titre de la politique de l'habitat ».

Par conséquent, la commune disposant des fonds pour renouveler son soutien financier au F.S.L., il est proposé au Conseil municipal d'abonder pour l'aide au logement sur la base du versement effectué en 2012, soit 5 734,08€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la contribution 2013 pour le fonds de solidarité Logement.

## **8. - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PLAN REVE) – PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – DIVERSES RUES**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du Plan REVE, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, les travaux de rénovation et de résorption des sources énergivores de l'éclairage public sont pris en charge à 70 %.

Pour l'année 2013, différentes voies communales ont fait l'objet d'une étude et la Commission des Travaux réunie le 11 Mars 2013 a décidé d'en retenir certaines, à savoir :

- Rue Surcouf
- Rue Jean Bart
- Rue de Suffren
- Rue des Crots (remplacement des luminaires installés jugés trop énergivores)
- Rue Paul Langevin

Pour un montant total HT de : 61 559.24 €.

La participation financière communale calculée sur la base de 30 % du montant HT, s'élèverait à pour :

- Rue Surcouf : 1 496.12 €
- Rue Jean Bart : 4 812.84 €
- Rue de Suffren : 2 460.63 €
- Rue des Crots : 1 552.90 €
- Rue Paul Langevin : 8 145.29 €

Ce montant sera néanmoins actualisé en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

### **Intervention :**

***Madame PENNESI intervient sur le fait que des interventions sont réalisées sur du matériel quasiment neuf, il semblerait que les économies annoncées ne soient pas tenues. Exemple : Rue Pierre Gilles de Gènes où les ampoules ont été changées récemment alors que les candélabres sont récents.***

***De plus, elle relève une discordance entre le compte rendu de la Commission Travaux du 11 Mars et la liste des rues énoncées dans ce point.***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les plans de financement prévisionnels et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

### **9. - EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION COMMUNALE – RUE JEAN BAFFIER**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de VRD du Quartier Champs des Vignes, un avenant concernant l'enfouissement des réseaux secs (cf. Conseil municipal du 23 mai 2013) s'est avéré nécessaire suite à l'omission de la prise en compte d'un éclairage public situé dans le cul de sac de la Rue Jean Baffier.

Le SDE 18 vient de transmettre le plan de financement de cette extension qui s'élève à 1 661.41 € HT avec une participation communale de 50 % soit 830.71 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer ce plan de financement.

### **10. - EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION COMMUNALE – RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU**

Monsieur le Maire précise que le SDE 18 vient d'adresser un plan de financement prévisionnel concernant la création d'un point lumineux sur le parking public de l'immeuble HLM situé à l'angle de la Rue Jean-Jacques Rousseau avec la Rue Lavoisier.

Le coût total de l'extension s'élève à 2 520.06 € HT, la participation communale de 50 % s'élève à 1 260.03 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le plan de financement.

### **11. - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION COMMUNALE – SENTE ENTRE LA RUE MARCEL LAFLEUR ET LA RUE DES VARENNES**

Monsieur le Maire explique qu'une sente desservant l'arrière du bâtiment HSBC et les maisons HLM de la Rue des Varennes n'est plus éclairée depuis la détérioration du mobilier urbain. Afin de remettre en état cet équipement, il a été demandé au SDE 18 de chiffrer le raccordement. Un plan de financement prévisionnel d'un montant de 1 754.69 € HT vient être transmis avec une participation financière de 50 % pour la Commune, soit 877.34 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce plan de financement.

### **12. - EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION COMMUNALE – PARKING ENTRE LA RUE DES LAVOIRS ET LA RUE FRANCOIS PAVILLARD**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation des travaux du parking pour les salles Roseville et les riverains, des travaux d'éclairage public ont été programmés.

Le SDE 18 vient de transmettre son plan de financement prévisionnel qui s'élève à 12 138.95 € HT avec une participation commune de 50 % soit 6 069.48 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer ce plan de financement.

### **13. - CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES EPICERIES SOLIDAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'épicerie solidaire et sociale arrivant à leur terme, il convient désormais de mettre en place cette structure, l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANDES) propose son accompagnement dans le cadre d'un diagnostic pour concrétiser le projet.

Cette convention de prestation sera établie entre le Centre communal d'Action sociale de la Ville de SAINT FLORENT SUR CHER et l'ANDES, le coût d'intervention s'élève à 5 991.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention de prestation.

### **14. - TARIFS MUNICIPAUX – AFFAIRES SCOLAIRES – ANNEE 2013-2014**

Madame BARDIOT, Adjoint délégué aux Affaires scolaires expose qu'après examen par la Commission Affaires Scolaires qui s'est tenue le 17 Juin 2013, il est proposé au Conseil municipal d'entériner les tarifs relatifs au Restaurant scolaire et au transport des enfants des maternelles vers le Restaurant scolaire, pour la rentrée de Septembre 2013 et applicables à compter du 26 Août 2013, énoncés ci-après :

#### **a) Restauration scolaire**

	<b>Tarifs actuels en €</b>	<b>Tarifs proposés en €</b>
<b>Elève de la commune</b>	<b>2.90</b>	<b>3.00</b>
<b>Elève commune extérieure</b>	<b>3.50</b>	<b>3.65</b>
<b>Elève bénéficiant d'un PAI</b>	<b>1.05</b>	<b>1.10</b>
<b>Elève bénéficiant d'un PAI commune extérieure</b>	<b>1.25</b>	<b>1.30</b>
<b>Elève commune extérieure (occasionnel)</b>	<b>4.32</b>	<b>4.47</b>
<b>Enseignant</b>	<b>5.72</b>	<b>5.92</b>
<b>Personnel communal</b>	<b>5.72</b>	<b>5.92</b>
<b>Personne extérieure</b>	<b>6.91</b>	<b>7.15</b>
<b>Prestation sociale repas</b>	<b>1.17</b>	<b>1.20</b>

#### **b) Transport des enfants de maternelles vers le restaurant scolaire**

	<b>Tarifs actuels en €</b>	<b>Tarifs proposés en €</b>
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>29.70</b>	<b>30.75</b>
<b>1<sup>er</sup> enfant commune extérieure</b>	<b>35.90</b>	<b>37.15</b>
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>20.57</b>	<b>21.30</b>
<b>2<sup>ème</sup> enfant commune extérieure</b>	<b>24.85</b>	<b>25.70</b>
<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>11.42</b>	<b>11.80</b>
<b>3<sup>ème</sup> enfant commune extérieure</b>	<b>13.80</b>	<b>14.30</b>

#### **Intervention :**

***Madame PENNESI relate que lors de la Commission, elle avait fait remarquer une différence certaine sur les tarifs en appliquant les arrondis, ce qui implique des variations d'augmentation entre 3.5 % et 4 %.***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte par 26 voix pour et 2 abstentions l'ensemble des tarifs des Affaires scolaires pour l'année scolaire 2013-2014.

## **15. - TARIFS MUNICIPAUX – ACCUEIL PERISCOLAIRE – ANNEE 2013-2014**

Madame BARDIOT, Adjoint délégué au Affaires scolaires explique qu'après examen par la Commission Affaires Scolaires qui s'est tenue le 17 Juin 2013, il est proposé au Conseil municipal d'entériner les tarifs relatifs au Service d'accueil municipal, pour la rentrée de Septembre 2013 et applicables à compter du 26 Août 2013, énoncés ci-après :

### **Enfants de St Florent sur Cher :**

QT	Tarif à l'heure	Tarif 7h00 à 7h30	Tarif à l'heure avec goûter
0 à 331	1,50 1 <sup>er</sup> enfant 1,35 2 <sup>ème</sup> enfant	0,75	2,17 1 <sup>er</sup> enfant 2,02 2 <sup>ème</sup> enfant
332 à 574	1,55 1 <sup>er</sup> enfant 1,40 2 <sup>ème</sup> enfant	0,78	2,22 1 <sup>er</sup> enfant 2,08 2 <sup>ème</sup> enfant
+ de 574	1,60 1 <sup>er</sup> enfant 1,44 2 <sup>ème</sup> enfant	0,80	2,28 1 <sup>er</sup> enfant 2,12 2 <sup>ème</sup> enfant

**Le prix de revient du goûter reste fixe : 0,67€**

### **Enfants hors commune de St Florent sur cher :**

QT	Tarif à l'heure	Tarif 7h00 à 7h30	Tarif à l'heure avec goûter
0 à 331	1,85 1 <sup>er</sup> enfant 1,65 2 <sup>ème</sup> enfant	0,93	2,72 1 <sup>er</sup> enfant 2,52 2 <sup>ème</sup> enfant
332 à 574	1,92 1 <sup>er</sup> enfant 1,70 2 <sup>ème</sup> enfant	0,96	2,80 1 <sup>er</sup> enfant 2,58 2 <sup>ème</sup> enfant
+ de 574	1,98 1 <sup>er</sup> enfant 1,75 2 <sup>ème</sup> enfant	1,00	2,85 1 <sup>er</sup> enfant 2,62 2 <sup>ème</sup> enfant

**Le prix de revient du goûter reste fixe : 0,87€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs de l'Accueil périscolaire pour l'année scolaire 2013-2014.

## **16. - CINEMA LE RIO – UTILISATION DE LA BILLETTERIE SCOLAIRE A 3.00 € POUR LA FETE DU CINEMA**

Monsieur LEMKHAYER, Adjoint aux Affaires culturelles précise que dans le cadre du dispositif national « La Fête du Cinéma », il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à permettre le changement provisoire du tarif de la série scolaire 1<sup>er</sup> degré de 3.00 € à 3.50 € pour la durée de la fête du cinéma qui aura lieu du Dimanche 30 Juin au Mercredi 3 Juillet 2013.

Le principe de cette opération encadrée par la Fédération Nationale des Cinémas français est le suivant : « durant toute la période concernée le prix unitaire des places pour chaque séance sera de 3.50 € »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'utilisation de la billetterie scolaire à 3.00 € pour la Fête du Cinéma.



## **17. - CONCESSION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER ET L'IME CHANTOISEAU**

Monsieur le Maire expose que le 1<sup>er</sup> Mars 2004, l'Office national des Forêts a établi une concession où la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER autorisait l'IME Chantoiseau à maintenir un portail dans la clôture séparant l'IME et la forêt communale de SAINT FLORENT SUR CHER afin de permettre un accès direct au parcours sportif situé en forêt communale, pour les pensionnaires de l'IME. L'autorisation a été accordée à titre de simple tolérance, précaire et révocable, à titre gratuit et sans indemnité pour une durée de 9 ans.

La présente concession étant arrivée à échéance, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer son renouvellement aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement et la signature de cette concession.

## **18. - ELIMINATION DE DOCUMENTS USAGES**

Monsieur LEMKHAYER, Adjoint aux Affaires culturelles rappelle que la législation en vigueur concernant la désaffectation des biens domaniaux, il est proposé au Conseil municipal de définir une politique de régulation des collections de la Médiathèque municipale suivant les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus place au sein des collections.

Il s'agit de retirer de l'inventaire :

- Livres section Jeunesse	467
- Livres section Ado	31
- Livres section Adulte	458
- Revues	1 793
- Cédéroms	13
- CD audio	26
- DVD	4
- Blu-Ray	1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'élimination des documents énumérés ci-dessus par les services de la Médiathèque.

## **19. - COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS – PRISE DE COMPETENCE POUR LE TRES HAUT DEBIT-**

Exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 1425-1, L 2511-17, L 5211-20 et L 5214-27,

Après notification du Conseil Communautaire de sa délibération n° 2013/02/28, par laquelle la Communauté de Communes FERCHER – PAYS FLORENTAIS décide de prendre la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques, prévue au 1 de l'Article L 1425-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce transfert de compétence, d'autoriser la Communauté de Communes à adhérer au futur syndicat mixte ouvert en charge de l'aménagement numérique du Cher par simple délibération, comme le permet l'Article L 5214-27 du Code général des Collectivités territoriales et d'approuver la modification proposée de l'Article 2 des statuts de la Communauté de Communes

### **Intervention**

***Monsieur le Maire expose que « le très haut débit » est une volonté départementale de façon à ce que 70 % des communes du Cher puissent en bénéficier, il est à noter que BOURGES et VIERZON ne sont pas concernés par cette disposition.***

***Il rappelle que cette compétence revient à la Communauté de Communes FERCHER du fait qu'elle dispose du développement économique sur la totalité de son territoire.***

***De plus, l'arrivée du haut débit est nécessaire pour les entreprises installées sur la Commune.***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais à prendre la compétence « Très Haut Débit »

## **20. - MOTION POUR LA PRISE EN COMPTE ET LA REALISATION DU PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON (POCL Cœur de France)**

Exposé de Monsieur le Maire

La ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon concerne directement 5 régions et 12 départements, représentant 19 millions d'habitants jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire.

Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible à courte échéance de la liaison TGV historique et stratégique Paris-Lyon.

Compte tenu que la LGV POCL se situe au 1<sup>er</sup> rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc...)

Par conséquent, la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER représentée par son Maire, Monsieur JACQUET Roger, demande par la présente :

- Le reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondues, des acteurs économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.

### **Intervention**

***Monsieur DELAUAUD pense que cette motion est tout à fait normale et valable pour le désenclavement du Département du Cher. De plus, cette ligne LGV favorisera le développement économique de la Région et facilitera les déplacements.***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce par 27 voix pour et 1 contre sur cette motion.

## **21. - VENTE D'UN TERRAIN EN ZAC DE LA VIGONNIERE**

Monsieur le Maire explique que par courrier du 22 Mars 2013, Monsieur Patrick ESTEVE – Président de la SAS A.E.P. (Assainissement Estève Patrick) – Rue René Fontaine – ZAC de la Vigonnière - 18400 SAINT FLORENT SUR CHER a fait connaître son intention d'acquérir une parcelle de terrain communal cadastrée Section AC n° 375 d'une superficie de 11 277 m<sup>2</sup>, jouxtant la parcelle de la société afin de pouvoir envisager l'édification d'une unité de traitement des matières de vidanges collectées dans l'exercice de l'activité de ladite société.

Une première prise de contact avec Monsieur ESTEVE a permis de lui communiquer le prix de vente du mètre carré pratiqué dans la ZAC de la Vigonnière s'élevant à 1.50 € HT. Hors Monsieur ESTEVE a demandé un examen de ce prix du fait de la localisation du terrain.

En effet, celui-ci est enclavé entre la propriété de la Société A.E.P. et le bassin de rétention des eaux pluviales de la Commune et peut donc trouver difficilement acquéreur sauf un riverain le jouxtant. De plus, ce terrain est grevé d'une servitude de passage de canalisation de transport de gaz naturel sur laquelle aucune modification de profil ne doit être réalisée (constructions, plantations, etc...) ce qui ampute d'autant plus la surface quant au projet présenté.

Cette requête a donc été présentée au Bureau municipal du 28 Mai dernier qui en a déduit que seule cette société pouvait se porter acquéreur de ce terrain et a donc décidé de fixer le prix de vente à 1.25 € HT le mètre carré.

Cette proposition a été transmise à la SAS AEP qui l'a acceptée par courrier du 13 Juin 2013.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur :

- le prix de vente du mètre carré du terrain à 1.25 € HT,

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente ainsi que tout document relatif à cette affaire et de désigner Maître ROBLET, Notaire à BOURGES pour établir l'acte.

#### **Interventions**

***Monsieur LEMKHAYER s'interroge sur l'ensemble des ventes de terrains qui ont eu lieu en ZAC de la Vigonnière où un bon nombre n'ont pas été bâtis et sont laissés en l'état, certains ont même été revendus. On pense plus à de la spéculation qu'à du développement économique***

***Madame PROGIN demande si le cahier des charges prévoyait des restrictions quant à la récupération des terrains en cas de non construction***

***Réponse Non, car concrètement il est impossible de saisir un terrain à son propriétaire, même que les délibérations de cession prévoyaient la construction d'un bâtiment dans les 4 années de l'achat, cette prescription n'est pas juridiquement applicable.***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces dispositions pour permettre la vente de ce terrain à la Société A.E.P.

**En fin de séance, Monsieur le Maire fait par d'un courrier remis par Madame ROUSSEAU Eva qui informe l'assemblée de sa démission du Conseil municipal en date du 31 Août 2013, conformément aux accords fixés par son groupe.**

**Fait à St-Florent-s/Cher, le 5 Juillet 2013**

**La Secrétaire de séance,**

**M. C. BEAUDOUX**



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Dépenses**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 17/06/2013	VOTE
	<b>Charges à caractère général</b>	2 070 143,14	829 187,06	<b>2 868,00</b>
O11	60- Achats et Variations de stocks			652,00
	61- Services extérieurs			2 216,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			0,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			0,00
O12	Charges de personnel	5 232 511,00	2 178 603,54	<b>0,00</b>
O14	<b>Atténuation de produits</b>	24 569,00	0,00	<b>19 435,00</b>
	73-Remboursements sur impots et taxes			
65	Autres charges de gestion courante	748 318,03	439 517,64	<b>147,00</b>
<b>s/s total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 075 541,17</b>	<b>3 447 308,24</b>	<b>22 450,00</b>
66	Charges financières	106 715,00	28 660,68	<b>0,00</b>
67	Charges exceptionnelles	4 910,00	2 193,51	<b>3 660,00</b>
O22	Dépenses imprévues	10 018,80		<b>-2 868,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 197 184,97</b>	<b>3 478 162,43</b>	<b>23 242,00</b>
O23	Virement à la section d'investissement	193 115,04		<b>37 770,00</b>
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	266 697,00	0,00	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>459 812,04</b>	<b>0,00</b>	<b>37 770,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 656 997,01</b>	<b>3 478 162,43</b>	<b>61 012,00</b>

**Recettes**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 17/06/2013	VOTE
O13	<b>Atténuation de charges</b>	90 940,00	66 873,11	<b>0,00</b>
	64-Remboursements sur charges de personnel			
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	621 138,00	242 166,49	<b>0,00</b>
73	Impôts et taxes	4 881 068,00	1 942 366,03	<b>39 411,00</b>
74	Dotations et participations	2 695 074,00	1 209 549,39	<b>21 601,00</b>
75	Autres produits de gestion courante	53 214,00	28 653,07	<b>0,00</b>
<b>s/s total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 341 434,00</b>	<b>3 489 608,09</b>	<b>61 012,00</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	6 030,00	10 162,94	
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 347 464,00</b>	<b>3 499 771,03</b>	<b>61 012,00</b>
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	9 386,00	0,00	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>9 386,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 356 850,00</b>	<b>3 499 771,03</b>	<b>61 012,00</b>
+				
R002 résultat reporté		300 147,01	300 147,01	0,00
=				
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>8 656 997,01</b>	<b>3 799 918,04</b>	<b>61 012,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Vue d'ensemble dépenses & recettes

#### Dépenses

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 17/06/2013	VOTE
<b>Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations</b>				
op.10	Espaces verts et environnement	78 160,00	17 033,89	0,00
op.11	Autres bâtiments	30 800,00	1 274,16	0,00
op.13	Mission Locale	30 800,00	0,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	46 752,00	1 639,24	0,00
op.15	Cinéma le Rio	18 970,00	4 900,05	0,00
op.16	Restaurant scolaire	28 163,00	0,00	0,00
op.17	Médiathèque	23 157,00	901,89	0,00
op.30	Salles municipales	8 457,00	447,30	0,00
op.50	Pôle associatif	255 547,00	211 888,34	0,00
op.60	Pôle enfance	20 749,00	7 745,16	1 200,00
op.74	Bâtiments scolaires	25 071,00	758,64	0,00
op.76	Hôtel de ville	80 363,04	21 032,30	256,00
op.77	Centre technique municipal	74 276,00	8 693,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	834 768,00	13 648,50	0,00
op.791	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	263 272,00	202 284,89	1 360,00
op.80	Opérations foncières	218 550,74	538,20	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	74 656,00	3 623,88	0,00
	<b>S/s Total</b>	<b>2 112 511,78</b>	<b>496 409,44</b>	<b>2 816,00</b>
<b>Comptes 20 non individualisés en opérations</b>				
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	1 292,00	1 292,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 113 803,78</b>	<b>497 701,44</b>	<b>2 816,00</b>
13	Remboursement de subventions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	539 629,00	298 729,38	0,00
O20	Dépenses imprévues	17 343,00		-256,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>556 972,00</b>	<b>298 729,38</b>	<b>-256,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 670 775,78</b>	<b>796 430,82</b>	<b>2 560,00</b>
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	9 386,00	0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>9 386,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 680 161,78</b>	<b>796 430,82</b>	<b>2 560,00</b>

D001 résultat reporté	927 370,19	927 370,19
-----------------------	------------	------------

=

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 607 531,97</b>	<b>1 723 801,01</b>
---	---------------------	---------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Recettes**

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR	Réalisations au 17/06/2013	VOTE
	<b>Recettes individualisées en opérations -pour info. -</b>			
op.10	Espaces verts et environnement	0,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	10 034,00	4 214,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	18 282,00	4 387,60	0,00
op.15	Cinéma le Rio	0,00	0,00	0,00
op.16	Restaurant scolaire	11 684,00	0,00	0,00
op.17	Médiathèque	4 956,00	0,00	0,00
op.30	Salles municipales	669,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	85 915,00	0,00	0,00
op.60	Pôle enfance	100 000,00	0,00	3 660,00
op.74	Bâtiments scolaires	3 920,00	1 812,00	0,00
op.76	Hôtel de ville	13 713,00	5 759,20	0,00
op.77	Centre technique municipal	0,00	0,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	174 995,00	55 308,34	0,00
op.791	Travaux de VRD quartier Champ des Vignes	48 864,00	1 142,78	0,00
op.80	Opérations foncières	0,00	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	45 656,00	8 980,00	0,00
op.82	Centre Ville : Voies d'accès et parkings / Logts Soc.	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées non affectées</b>	<b>1 384 977,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>-38 870,00</b>
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 903 665,00</b>	<b>671 603,92</b>	<b>-35 210,00</b>
10	Dotations, fonds et reserves (hors 1068)	290 000,00	10 743,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	780 152,93	780 152,93	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
O24	Produits des cessions d'immobilisations	173 902,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 244 054,93</b>	<b>790 895,93</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 147 719,93</b>	<b>1 462 499,85</b>	<b>-35 210,00</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	193 115,04		37 770,00
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	266 697,00	0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>459 812,04</b>	<b>0,00</b>	<b>37 770,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 607 531,97</b>	<b>1 462 499,85</b>	<b>2 560,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
 Détail des chapitres d'opération d'équipement

**Opérations d'équipement modifiées**

**Opération n° 60 : POLE ENFANCE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 17/06/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2031	Frais d'études	3 622,00	1 888,97	0,00
21	2184	Mobilier	7 199,00	0,00	400,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	6 160,00	2 088,79	800,00
23	2313	Constructions	3 768,00	3 767,40	0,00
<b>TOTAL :</b>					<b>1 200,00</b>

**RECETTES -pour information-**

13	1327	Budget communautaire et fonds structurels	100 000,00	0,00	0,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 660,00
<b>TOTAL :</b>					<b>3 660,00</b>

**Opération n° 76 : HOTEL DE VILLE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 17/06/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2033	Frais d'insertion	586,04	586,04	0,00
	2051	Concessions et droits similaires	300,00	0,00	0,00
	21311	Construction : Hôtel de ville	66 170,00	16 223,95	0,00
	2183	Matériel de bureau et d'informatique	4 690,00	1 240,73	0,00
	2184	Mobilier	4 434,00	783,33	256,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 183,00	2 198,25	0,00
<b>TOTAL :</b>					<b>256,00</b>

**RECETTES -pour information-**

13	1323	Subvention du Département	13 713,00	5 759,20	0,00
<b>TOTAL :</b>					<b>0,00</b>

**Opération n° 791 : TRAVAUX DE VRD QUARTIER CHAMP DES VIGNES**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalisations au 17/06/2013	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2041582	Subvent° équipement autres groupements	72 915,00	63 753,96	0,00
23	2315	I.M.O.T. -en cours-	190 357,00	138 530,93	1 360,00
<b>TOTAL :</b>					<b>1 360,00</b>

**RECETTES -pour information-**

13	13251	Subvent° groupé à fiscalité propre de rattach.	48 864,00	1 142,78	0,00
<b>TOTAL :</b>					<b>0,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>Détail des chapitres HORS OPERATION</b>

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP + RAR	Réalizations au 17/06/2013	VOTE
		<b>DEPENSES</b>			
	O20	Dépenses imprévues	17 343,00		-256,00
			<b>TOTAL :</b>		<b>-256,00</b>

		<b>RECETTES</b>			
16	1641	Emprunts en euros	1 384 977,00	590 000,00	-38 870,00
	O21	Virement de la section de fonctionnement	193 115,04		<b>37 770,00</b>
			<b>TOTAL :</b>		<b>-1 100,00</b>



**Multi accueil "Les P'tites Frimousses"**

Rue Jules Ferry

18400 Saint Florent sur Cher

Responsable Mme GUNET Frédérique

**Repas année 2012**

			Année 2012	
	C1	C2		
Janvier	71	144	225	440
Février	104	130	225	459
Mars	108	133	255	496
Avril	75	82	157	314
Mai	15	30	48	93
Juin	100	121	220	441
Juillet	106	105	247	458
Août	fermeture	fermeture	fermeture	
Septembre	55	148	218	421
Octobre	79	166	250	495
Novembre	75	122	223	420
Décembre	21	95	98	214

C1 repas bébé/mixé	3 226,22 €	C1 unitaire 3,78 HT
C2 repas moyen/haché	5 357,80 €	C2 unitaire 3,98 HT
C3 grand normal	9 094,82 €	C3 unitaire 3,98 HT
<b>Total repas</b>	<b>17 678,84 €</b>	

Goûters et épicerie à rajouter à cette sommes, facturation compliquée tout détailler impossible <sup>est</sup>